

ADF 2015 Séance AOI

MADAGASCAR :
les enjeux d'un appui
dans un État en crise

VENDREDI 27 NOVEMBRE
9h30-12h30 Salle 341

Entrée libre



Désiré Razafindrazaka
Représentant AOI à Madagascar
Directeur COEF Ressources

Laetitia Razafimamonjy
Consultante AOI

AOI

Enjeux et démarche à Madagascar

L'AOI est présente à Madagascar depuis plus de 10 ans. Une récente évaluation d'une douzaine d'hôpitaux situés en régions périphériques de la capitale a mis en évidence d'importantes lacunes en matière de prévention des infections liées aux soins. Elles sont dues à une insuffisance de connaissances en matière d'hygiène, à un manque d'équipements et de consommables. Par ailleurs, l'évaluation OMS du programme de fluoruration du sel réalisée en 2014, à la demande du ministère de la Santé malgache, par l'AOI en collaboration avec COEF Ressources, a montré que ce programme n'avait pas permis d'atteindre les résultats escomptés pour réduire la prévalence des caries dentaires.

Afin de contribuer à la résolution de ces problèmes de santé publique qui affectent la santé des individus et des communautés ainsi que leurs conditions socio-économiques, l'AOI appuie le ministère de la Santé dans son projet de développement intégré de la santé bucco-dentaire par une approche transversale. Il

visé à apporter une solution d'envergure nationale aux problèmes de santé bucco-dentaire dans le pays. L'accent est mis sur le renforcement de capacités des cadres de santé, l'accès et la sécurité des soins dans les formations sanitaires ainsi que la fluoruration du sel. Ce projet bénéficie d'un soutien de l'Agence française de déve-

loppement et du Conseil régional de l'Île-de-France.

Susciter le dialogue et miser sur la complémentarité

Pour chaque volet d'actions, la démarche adoptée consiste à soutenir l'ensemble des



acteurs concernés, aussi bien au niveau du ministère de la Santé, des ONG ou des structures privées et, le cas échéant, des partenaires techniques et financiers. Ceci dans une optique de synergie, de complémentarité, d'optimisation des moyens et de meilleure coordination des initiatives. Dans cette perspective, l'AOI facilite la mise en relation des différents interlocuteurs et parties prenantes. À titre d'exemple, elle soutient les actions de concertation pour la mise en place de la stratégie de relance du programme de fluoruration et d'iodation du sel. Elle facilite également les relations entre les producteurs de sel et les différents départements du ministère de la santé. Une autre action a été le rapprochement entre le service bucco-dentaire du ministère de la Santé et les médecins généralistes communautaires formés à la prise en charge de l'urgence dentaire, en collaboration avec l'ONG Santé Sud. Cette mise en relation des acteurs, d'une part, de synergie et de complémentarité des actions, d'autre part, n'est pas des plus évidentes, notamment dans un contexte où chaque intervenant a sa logique et son mode d'action propres. La pluralité d'attitudes, de points de vue ou de manières d'agir rend parfois difficile la recherche d'un consensus.

Pérenniser

Madagascar peut avoir la réputation d'être un cimetière de projets dont les impacts peinent à perdurer. Une importance particulière est donc portée à la pérennité des actions ainsi qu'à leurs impacts. L'AOI veille à ne pas se substituer aux acteurs, tout en s'assurant que les actions rencontrent une bonne adhésion et une appropriation des

bénéficiaires et des acteurs locaux ; d'autant qu'il existe une certaine tendance à penser que les projets de développement sont avant tout ceux des initiateurs et non des bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle ces derniers sont impliqués activement dans l'identification des solutions ainsi que dans la mise en œuvre des actions. Par ailleurs, cette implication inclut l'adoption par les bénéficiaires de mesures permettant la pérennisation des systèmes mis en place. Par exemple : l'instauration au niveau des formations sanitaires d'une forme de participation financière des patients dénommée « Fiaro-Otrik'Aretina ou FOA », littéralement : « moyen pour se protéger contre les microbes ». Celle-ci permet, au-delà de l'appui du projet, d'assurer de manière autonome la poursuite des activités avec l'achat des consommables nécessaires au fonctionnement d'une salle de stérilisation centrale et du protocole de prévention contre les infections liées aux soins pour l'ensemble de la formation sanitaire concernée. Néanmoins, il est à souligner que la démarche proposée n'emporte pas toujours ou pas immédiatement l'adhésion unanime

au niveau des bénéficiaires. Cela, d'autant plus que le niveau de pauvreté de la population fait hésiter les responsables de la santé régionaux ou de district quant à l'instauration d'un système de participation des patients, dans un contexte où la gratuité des soins est prônée au niveau des structures publiques. Cependant, le constat fait au niveau de certaines formations sanitaires montre que les patients préfèrent payer pour obtenir une meilleure qualité de l'offre de soins. Cette observation conforte notre optimisme par rapport à la démarche.

Renforcer les capacités et susciter le partage d'expériences

Un des principes adoptés réside également dans l'importance accordée au renforcement de capacités des acteurs à tous les niveaux de sorte que lorsque le programme arrive à son terme, il puisse être répliqué. Le renforcement de capacités comprend, outre les séances de formation théorique et pratique, de multiples accompagnements et suivis sur le terrain ainsi que des voyages





d'étude au niveau national et international. En effet, ce partage entre les acteurs de différentes régions est essentiel. Il permet de mettre à profit des réussites et les enseignements des expériences passées. Si le renforcement de capacités par accompagnement est intéressant, il demande beaucoup de temps et nécessite plusieurs missions sur le terrain. Les avis ne convergent pas toujours, si bien que l'équipe doit prendre du temps pour débattre et trouver une solution concertée. Toutefois, lorsque les uns et les autres arrivent à se comprendre, la mise en œuvre des actions s'en trouve facilitée par une motivation générale.

À l'écoute des partenaires et des bénéficiaires

En dernier lieu, l'une des particularités du programme soutenu est la place importante accordée à l'écoute des partenaires et des bénéficiaires des actions, les acteurs de développement restant souvent figés par rapport à des prévisions d'actions qui peuvent ne pas correspondre tout à fait aux attentes et besoins des bénéficiaires. Cette démarche est possible grâce à une flexibilité pour adapter les activités aux besoins et à l'évolution du contexte. Il importe tou-

tefois de souligner que cette écoute et cette flexibilité peuvent parfois pervertir le système d'appui, d'accompagnement ou de renforcement de capacités, du fait notamment de la tendance de certains partenaires à exagérer leur demande ou à vouloir se faire rétribuer, de différentes manières, pour leur propre travail quotidien.

En conclusion, le programme d'appui mené à Madagascar permet, au fur et à mesure, de développer le sens de l'engagement et de l'innovation, à travers des relations de confiance et de respect mutuel. Tout cela dans un climat convivial et avec des résultats plus qu'encourageants. Ainsi, les bénéficiaires, directs et indirects, du projet sont-ils devenus des acteurs à part entière de leur propre développement et de celui du pays.



Sel fluoré à Madagascar

Extrait du rapport de Michel Martuchou, expert salinier. Octobre 2015

Les reconnaissances préalables effectuées lors de l'évaluation OMS de 2014 ont permis de constater que seuls les grands producteurs seront capables d'ioder et de fluorer convenablement le sel.

Malgré la publication du décret de loi concernant l'obligation d'ioder et de fluorer les sels alimentaires, force est de constater à ce jour qu'aucun des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, ...) ne traite le sel convenablement pour l'incorporation des additifs iode et fluor. Les sacs de 50 kg et les paquets distribués sur le marché arborent le logo SIF (sel iodé et fluoré) même s'ils ne sont pas traités.

Les raisons évoquées pour justifier cette absence de traitement sont multiples :

- concurrence déloyale des sels non traités utilisant le logo « SIF »,
- concurrence des sels importés qui ne respectent pas les obligations,
- surcoût des traitements (achat d'additifs, équipements, analyses de laboratoire...),
- autres raisons moins avouables, rumeur sur sel iodé...,
- absence de contrôles et de sanctions.

Le Ministère de la Santé a accompagné la mission de septembre dernier sur tous les sites. Sa présence a été très favorablement ressentie par les producteurs. Les deux parties ont chacun fait part de leur future implication pour faire aboutir ce grand projet de santé publique. Les décideurs des différents producteurs et conditionneurs rencontrés ont clairement exprimé leur intention d'appliquer le décret concernant l'iodation et la fluoration du sel en respectant les dosages recommandés. Ces futurs traitements seront effectués pour le bienfait des consommateurs.